

PRÉFET DE LA RÉGION

GRAND EST

COMITÉ PARITAIRE SYLVO-CYNEGETIQUE

Réunion « massif du Donon » du 31 mars 2017 Compte-rendu

Après un tour de table des participants dont la liste est jointe en **annexe**, introduction de la réunion par la DRAAF (M.FABBRI) qui resitue le contexte de travail et apporte certaines précisions de positionnement et de méthodologie :

- la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) du 13 octobre 2014 prévoit la mise en place d'un comité paritaire équilibre sylvo-cynégétique, rattaché à la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB). Ce comité, installé le 25 novembre 2016 dans la région Grand Est, s'est réuni le 09 janvier 2017. Des premiers échanges et travaux engagés, il résulte la réalisation d'une cartographie des zones à enjeux et à surveiller au titre de l'équilibre sylvo-cynégétique et le début de construction d'une boîte à outils identifiant les mesures permettant d'atteindre ou de maintenir cet équilibre. Ces mesures permettront de construire le plan d'actions qu'il convient de proposer d'ici à fin 2017,
- les travaux régionaux ne se substituent pas aux concertations locales et notamment aux CDCFS. Ils ont pour finalité de fixer les grands axes stratégiques en cohérence d'un département à l'autre,
- le travail à mener est un travail de concertation, nécessairement conduit dans un climat de confiance,
- le principal objectif de ce travail de concertation est d'objectiver les échanges et de dépassionner les débats et donc de se doter des outils permettant d'atteindre cet objectif même si le pas de temps entre résultats de l'observatoire et établissement des plans de chasse diffère.
- les discussions de ce jour ne doivent pas se limiter aux seuls résultats de la saison de chasse écoulée.
- si l'animation du comité de pilotage de l'observatoire du Donon est désormais assurée par l'Etat et la Région, le rôle d'expert technique de l'ONCFS est réaffirmé.

Intervention de M.MASSENET, Président de la FDC de Meurthe-et-Moselle, qui indique que la concertation est dans le discours mais pas dans les faits. Il en veut pour exemple la décision prise par la CDCFS 54 sur le massif du Donon, de reconduire à l'identique les attributions de l'année précédente malgré le faible taux de réalisation constaté au cours de la saison écoulée.

M.MARCOS, DDT Adjoint, indique que la concertation a eu lieu au niveau des différentes sous-commissions qui ont précédé la CDCFS et que les propositions faites en CDCFS sont le reflet de ces échanges.

M.FABBRI présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Présentation de l'observatoire du Donon (études 2010 et 2015) et état et bilan des ICE,
2. Résultats des campagnes de chasse 2015/2016 et 2016/2017,
3. Présentation d'initiatives locales,
4. Perspectives de travail.

Point 1 - Présentation de l'observatoire du Donon (études 2010 et 2015) et état et bilan des ICE

Présentation par Eveline NIVOIS (ONCFS) - cf. diaporama.

Observations et interventions :

M.BRIOT (FDC des Vosges) regrette que les résultats de la saison 2016/2017 ne soient pas présentés, les taux de réalisation constatés étant particulièrement faibles. Il indique que, selon lui, la pression de chasse exercée est beaucoup trop forte et qu'un gibier méfiant est un gibier plus difficile à tirer, que plus le gibier est stressé, plus les dégâts sont importants, que les animaux sont amenés à se déplacer plus et donc à augmenter leur alimentation pour couvrir leurs besoins énergétiques supplémentaires. Le stress provoque également un déficit d'assimilation des aliments. Pour lui, il n'y a donc pas forcément corrélation entre augmentation des dégâts et augmentation des populations si l'on tient compte des éléments qu'il développe.

Intervention de M.PIERRAT (ONF) qui partage l'analyse qu'il faut adapter les méthodes de chasse pour chasser moins mais chasser mieux et donc moins stresser les animaux. Il faut gagner en efficacité lors de l'exercice de la chasse (exemple des battues concertées sur un même massif)

Point 2 – Résultats des campagnes de chasse 2015/2016 et 2016/2017

Présentation par Eveline NIVOIS (ONCFS) - cf. diaporama.

La présentation faite par l'ONCFS développe un argumentaire expliquant les causes possibles aux difficultés de réalisation des plans de chasse.

Observations et interventions :

M.MATHIEU (FDC des Vosges) précise que les suggestions abordées à l'ordre du jour lui conviennent. Il rappelle qu'il est important de prendre en compte l'ensemble des facteurs connus pour analyser les résultats des campagnes de chasse et ne pas cantonner les chasseurs à la réalisation des basses besognes.

Intervention de M.PIERRAT (ONF) qui indique que la remontée et le traitement des informations et des données de terrain doivent être améliorés. Un premier point devrait être réalisé en cours de saison afin de dégager les premières tendances observées et d'apporter des corrections, si nécessaire (ré-attribution en cours d'année par exemple). La discussion doit être collective et les objectifs partagés. Il faut également déstresser le chasseur par rapport aux erreurs de tir et adapter l'exercice de la chasse (pas de chasse par temps de neige).

M.PAX pense que fixer des objectifs trop hauts et donc trop difficiles à atteindre pour les chasseurs peut être une source de démotivation pour ces derniers.

M.DACQUAY (DDT des Vosges) estime que le seul objectif acceptable est d'avoir des plans de chasse réalisables qui permettent d'atteindre un ESC. L'engagement à atteindre cet objectif doit être collectif. La corrélation directe PC/dégâts de gibier est effectivement mauvaise. Il faut mettre en adéquation PC, dégâts acceptables et densité de gibier. Il y a nécessité de transparence de tous les acteurs et besoin impératif de se doter d'autres outils que le PC pour appréhender les dynamiques des populations. Le PC est actuellement le seul moyen dont dispose l'administration pour faire respecter les minima.

M.LANG indique que les minima ne sont pas réalisés dans le Bas-Rhin y compris sur les lots chassés par l'ONF. L'ONF est donc verbalisable au même titre que les autres détenteurs de droit de chasse.

M.FABBRI réaffirme qu'il faut se donner un peu de temps et interpréter tous les indices dont on dispose. Le PC est un indicateur comme les autres mais il y a nécessité de travailler également sur le reste. Il faut absolument objectiver la situation et pour cela il faut disposer d'éléments d'aide à la décision. Il rappelle que l'objectif des travaux menés dans le cadre du CPESC n'est pas de se substituer à la CDCFS. Par contre, il convient de rapidement définir des axes de travail pour améliorer les données encore manquantes, tant quantitativement que qualitativement. Il faut un engagement clair de part et d'autre. Il est anormal que fin mars nous ne soyons pas en capacité de disposer de l'ensemble des données du massif et il y a également urgence de se doter des moyens permettant de faire un point intermédiaire en cours de saison de chasse. Il serait aussi souhaitable de mettre en avant les initiatives locales positives (exemple : Vendresse)

Intervention de M.URBANIAK qui se dit étonné par ce qu'il a réellement trouvé en termes d'ICE sur le Donon. Pensait que ces derniers étaient intégralement mis en œuvre sur le massif alors qu'ils ne le sont que partiellement. Il faut effectivement les compléter et travailler simultanément les 3 volets les composant, à savoir les indices d'abondance, ceux de performance et ceux de consommation.

Mme NIVOIS précise que les IC ne sont pas réalisés dans le Donon. Il existe les 2 diagnostics sylvicoles. M.PIERRAT précise que les IC sont faits sur les lots que l'ONF gère lui-même. Des réflexions sont lancées pour 2018.

M.LANG cautionne les ICE dans la mesure où leur mise en œuvre est maîtrisée et faite dans des conditions sérieuses. Actuellement, ce n'est pas le cas selon lui pour la mesure du poids des faons.

M.RIEDER, directeur de la FDC de Meurthe-et-Moselle signale un certain nombre de difficultés pour mettre en application les ICE, du fait notamment de l'absence de réponse claire de la forêt privée en termes de participation au dispositif. Le projet de convention financée par les chasseurs a reçu un accueil très réservé de la part de la forêt privée. Cette attitude n'est pas très motivante.

M.ANCEL (ingénieur CRPF) précise que le CRPF a envoyé les retours sur l'indice phare. Pour la mise en œuvre des autres indices, la forêt privée attendait la présente réunion pour se positionner et surtout être dans la certitude de ne pas engager de travaux isolément et sans cohérence globale. Le CRPF veut être certain de s'inscrire dans une démarche globale autour de l'observatoire du Donon. Aujourd'hui, la forêt privée est prête à participer activement aux comptages portant sur l'indice phare.

M.RIEDER pense que les propriétaires forestiers privés ne sont pas tous favorables pour participer à la mise en place de ces indices.

Point 3 – Présentation d'initiatives locales

Présentation par Rodolphe PIERRAT (ONF) et Pascal ANCEL (CRPF) - cf. diaporama

Le CRPF est ouvert aux aménagements sylvo-cynégétiques.

M.FABBRI interroge l'ONF sur les modalités de concertation avec les adjudicataires dans le cadre de la mise en œuvre des différents aménagements. L'ONF (Mme LONGECHAL) précise que le dispositif est récent et qu'il manque encore de recul pour en tirer toutes les conclusions. C'est un travail de concertation à mener avec les propriétaires. L'ONF insiste beaucoup afin que les locataires de chasse viennent assister aux relevés. Mme LONGECHAL indique que le partenariat chasseurs/forestiers fonctionne plutôt bien au niveau de l'agence de Schirmeck en ce qui concerne les aménagements sylvo-cynégétiques, ce qui est confirmé par M.PAX.

M.MASSETT tient à préciser que le dispositif enclos/exclos n'est pas validé scientifiquement et donc qu'il n'est pas reconnu par les fédérations de chasseurs comme un ICE. Il indique que plus les chasses sont louées chères, plus le risque de dégâts est important, les locataires demandant en retour d'avoir du gibier sur les lots qu'ils louent. Il reformule son souhait de voir 30 % du montant des baux de chasse réinvestis en aménagements cynégétiques.

M.FABBRI répond que les baux de chasse relèvent de relations commerciales dans lesquelles les services de l'Etat ne s'immisceront pas et que le seul outil dont l'Etat dispose est le plan de chasse. Il convient que même si les dispositifs enclos/exclos ne sont pas validés scientifiquement, ils ont le mérite d'amener les forestiers et les chasseurs à réfléchir ensemble au regard des résultats constatés.

M.BRIOT confirme que les chasseurs sont prêts à travailler à la recherche d'un équilibre mais qu'il convient de dépassionner le débat et d'éviter les excès de part et d'autre. L'action de chasse doit rester « propre » dans le respect de l'espèce « cerf ». Dans ces conditions, le travail en commun sera possible. L'adéquation réalité de terrain/attributions des plans de chasse repose sur l'objectivité des informations de terrain.

M.MATHIEU insiste sur l'importance des aménagements sylvo-cynégétiques et M.FABBRI rappelle toute l'importance d'objectiver les ICE et d'en partager l'analyse et l'interprétation. D'où l'importance également de les suivre sur un pas de temps suffisamment long.

Point 4 - Perspectives de travail

M.PIERRAT lance les propositions. Il évoque l'harmonisation des constats de tir, la réalisation des aménagements sylvo-cynégétiques, l'arrêt des consignes de tir, l'arrêt du lissage des plans de chasse sur l'ensemble de la saison de chasse, l'adaptation des méthodes de chasse, la mise en place d'une réflexion sur la collecte et la gestion des données relative aux réalisations et sur les ICE et les IC.

M.MARCOS confirme l'importance des ICE qui permettent d'objectiver la situation dans la durée et de prendre les décisions adaptées pour tendre vers l'ESC recherché. Il note l'engagement du CRPF et des autres acteurs de participer activement à leur mise en œuvre. Les services de la DDT de Meurthe-et-Moselle seront également extrêmement attentifs et mobilisés en ce qui concerne la réalisation des aménagements sylvo-cynégétiques.

Pour conclure la réunion, M.FABBRI évoque les pistes de travail à explorer :

1) Il rappelle que le travail mené par l'ONCFS sur le massif du Donon est tributaire des données que chacun des acteurs est en capacité de faire remonter. Il est donc essentiel pour chacun que ces données soit de qualité et remontées selon un séquençage et un calendrier adapté. Il apparaît donc nécessaire, si les différents acteurs en sont d'accord, de mettre en place un GT paritaire « données » (10 personnes) pour mener une réflexion sur le sujet et notamment travailler à l'élaboration d'un cahier des charges précisant les modalités de la démarche. Sa préférence va vers l'exploitation d'un nombre de données plutôt limité mais étudiées de façon détaillée. Les participants sont favorables à la proposition. L'animation de ce GT est confiée à l'ONCFS.

2) La faible réalisation des plans de chasse 2016/2017 pose question et les interprétations sont plurielles. Il retient la proposition faite par l'ONCFS d'organiser un échange technique sur l'efficacité de la chasse compte tenu de l'évolution induite par l'augmentation de la pression de chasse.

3) D'autres mesures peuvent utilement être mises en œuvre au niveau local telles que celles qui ont été présentées et il est important qu'elles puissent être capitalisées, au moins pour information, au sein de l'observatoire.

M. MASSENET précise que le maintien des plans de chasse au niveau actuel, qu'il juge inacceptable, serait de nature à remettre en cause cette proposition de réflexion collective.

D'autres pistes de travail ou réunions sont abordées. Il est proposé l'organisation d'une journée technique dont le sujet est à préciser (aménagement sylvo-cynégétiques, retours d'expérience sur locales,)

Il est rappelé la réunion du 24 avril prochain sur la mise en place de la boîte à outils ESC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Annexe

Liste de présence – Réunion technique multi partenariale du Donon.

	Structure	Nom	Fonction
1	ONF	Rodolphe PIERRAT	Adjoint au DT ONF groupe Est
2	ONF	Béatrice LONGECHAL	Directrice d'agence ONF Schirmeck
3	COFOR	Michel BRUNN	Membre du comité COFOR GE
4	COFOR	Jean-Louis BATT	Membre du comité COFOR GE
5	CRPF	Pascal ANCEL	Ingénieur – Référent cynégétique
6	CRPF	Patrick-Alphonse FRACHE	Membre CA du CRPF
7	FDC 54	Patrick MASSENET	Président
8	FDC 54	Roméo RIEDER	Directeur
10	FDC 67	Gérard LANG	Président
11	FDC 67	Estelle GLATTARD	Directrice
12	GGC « Donon et vallée de la Bruche »	Michel PAX	Président
13	FDC 88	Gérard MATHIEU	Président
14	FDC 88	Jean-Pierre BRIOT	Président de la commission grand gibier

15	FRC	Christophe URBANIAK	Directeur
16	DDT 54	Laurent MARCOS	Directeur adjoint
17	DDT 54	Nicolas TOQUARD	Chef unité forêt-chasse
18	DDT 57	Björn DESMET	Directeur
19	DDT 57	Olivier JACQUE	Chef unité chasse
20	DDT 67	Jean-Philippe D'ISSERNIO	Directeur
21	DDT 67	Philippe WOLFF	Chef unité chasse
22	DDT 88	Yann DACQUAY	Directeur
23	DDT 88	Julien PHILIPPE	Technicien chasse
24	ONCFS	Catherine LHOTE	Déléguée régionale
25	ONCFS	Eveline NIVOIS	Chargée d'études et de développement
26	DRAAF	Benoît FABRI	Directeur adjoint
27	DRAAF	Hervé RICHARD	Chef de pôle
28	DRAAF	Mélanie LUCAS	Chargée de mission
29	DREAL	Michel MONCLAR	Directeur adjoint
30	DREAL	Cécile BOUQUIER	Cheffe du pôle Rhin-Vosges

31	Commissariat à l'aménagement du massif des Vosges	Emmanuelle WEINZAEPFLEN	Commissaire adjointe
32	Conseil Régional Grand Est	Margaux LEBECQUE	Chargée de Mission
33	COFOR 88	René MAILLARD	Président (excusé)